DECLARATION DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE

13 Octobre 2021

Chers amis,

A ce jour, près de 155 000 personnes sont vaccinées ou ont reçu au moins une première dose du vaccin.

Cela représente 69 % des personnes vaccinables de plus de 12 ans, ou 72 % des personnes de plus de 18 ans, ou encore 56 % de la population générale.

Je dois le reconnaître, notre taux de vaccination atteint un niveau qui permet de réduire le risque d’une forte reprise de la propagation du virus. Mais ce n’est pas le moment de baisser la garde. Bien au contraire, ces efforts doivent nous encourager à aller plus loin, car notre taux de vaccination ne nous met pas totalement à l’abri d’une reprise éventuelle d’une nouvelle vague épidémique.

Le professeur Pierre Carli, Directeur des SAMU de Paris, qui a dernièrement coordonné la mission d’évacuation sanitaire des 8 malades polynésiens, nous a sensibilisé sur une probable reprise épidémique dans les semaines à venir.

Cela veut dire que nous devons encore rester mobilisés et ne pas baisser notre niveau de vigilance, même si la situation épidémique est en décroissance et donc en amélioration au moment où je vous parle.

Nous commettrions une grave erreur en pensant que le danger est derrière nous. Cette amélioration et les perspectives qu’elle ouvre sont le résultat de votre mobilisation. Je sais que pour beaucoup d’entre vous ces efforts ont souvent été contraignants, je mesure l’effort que cela a demandé.

C’est pourquoi, mes chers compatriotes, je vous remercie très sincèrement pour votre écoute en matière de vaccination et pour l’attitude citoyenne dont a fait preuve la majorité d’entre vous.

Grace à vos efforts, nous pouvons envisager des allègements supplémentaires pour tendre de plus en plus vers une vie normale. Encore merci.

\*\*\*

A cet égard, les recours en référé contre la loi sur l’obligation vaccinale ont été rejetés par le Conseil d’Etat. La décision est tombée cette nuit.

Donc, la loi est toujours valide.

Le Conseil d’Etat a estimé qu’il n’y avait aucun doute sérieux sur sa validité et que la loi n’était pas constitutive d’une atteinte grave et immédiate à une liberté fondamentale.

Je dois dire que c’est une bonne nouvelle, car elle fait partie intégrante de la stratégie qui doit nous permettre d’éviter le retour d’une 4e vague.

Autant vous le dire, notre pays ne sera pas en mesure d’affronter une quatrième vague, tant du point de vue humain, économique que du point de vue financier. Les conséquences d’une 4e vague seraient dramatiques et achèveront de nous mettre à genoux.

Et puis personne n’a envie d’être à nouveau confiné, de voir les libertés de mouvement restreintes, les commerces et les activités fermées. Il faut en sortir. C’est une obligation, et vous savez comme moi que le corollaire à la liberté, c’est la responsabilité, et dans cette affaire notre responsabilité est collective.

Tout ce qui a été fait et tout ce qui sera encore fait, n’a pas d’autres objectifs que d’enrayer la propagation du virus et permettre un retour progressif à une vie plus normale.

Et pour cela l’effort de tous est indispensable. La loi sur l’obligation vaccinale entre donc dans cette stratégie et c’est pour cela qu’elle concerne les catégories professionnelles plus exposées que les autres, d’abord pour les protéger elles-mêmes, et ensuite pour éviter qu’elles ne soient des vecteurs du virus. C’est du bon sens.

Toutefois, je ne suis pas resté insensible aux nombreux appels et messages qui me sont parvenus à son sujet. J’ai aussi entendu le collectif, la direction de l’Eglise protestante maohi, et d’autres individualités venues plaider leurs points de vue. De même, de nombreux chefs d’entreprises ou directions administratives m’ont fait pas des difficultés pratiques qu’ils rencontraient dans la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi.

Toute cette écoute m’amène à un constat général : notre loi sur l’obligation vaccinale est incomprise et méconnue. Un exemple, alors que dans notre loi les enfants sont totalement exclus de l’obligation vaccinale, beaucoup propagent encore l’idée que les enfants sont soumis à cette obligation. Or, c’est faux.

Aussi,

en raison de la grande incompréhension et de la méconnaissance de notre loi par le grand public,

en raison de la complexité de l’application de la loi au sein des entreprises et des administrations,

en raison d’une insuffisance d’information,

**j’ai décidé de reporter l’application des sanctions qui étaient prévues à partir du 23 octobre 2021 à la date du 23 décembre 2021. Ainsi, aucune sanction ne sera appliquée avant le 23 décembre 2021.**

Cela nous laisse deux mois. Deux mois que nous mettrons à profit :

* Pour engager les simplifications nécessaires à l’application de la loi au sein des organismes professionnels privés et publics ;
* Pour multiplier les concertations avec les organismes syndicaux et patronaux ;
* Pour amplifier la campagne d’information auprès du grand public et poursuivre la vaccination.

\*\*\*

Enfin, je vous informe également que notre dispositif QR Code de passe sanitaire est techniquement prêt. Après six semaines de travail intense des équipes de la direction de la santé et de la direction de l’informatique du Pays, la plateforme Biocovid est opérationnelle. Ce nouvel outil permet de générer à la demande, des certificats de test au format réglementaire avec l’émission d’un QR code.

Ce prérequis était nécessaire à la mise en œuvre d’un passe sanitaire « made in fenua ».

Une dernière étape juridique reste à franchir en concertation avec l’Etat pour finaliser ce projet qui nous permettra de mieux nous protéger de la propagation du virus sans trop affecter l’activité économique de notre Pays.

Avec l’ensemble de ces outils à savoir : une loi sur l’obligation vaccinale simplifiée et partagée par le plus grand nombre mais aussi avec le passe sanitaire, nous disposerons prochainement de moyens complémentaires pour nous prémunir d’éventuelles nouvelles vagues pandémiques.

Ne l’oublions pas, la lutte contre cette pandémie est une mobilisation collective. La préservation de nos libertés exige que nous prenions nos responsabilités. C’est mon devoir et je ne m’y soustrairais pas.

Je compte sur vous, le Pays a besoin de vous, car sans vous nous n’y arriverons pas. Nous arrivons à une étape charnière de cette lutte, ne ratons pas l’étape suivante.

Je vous remercie.